

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

Holding Communal

Prolongation de la garantie de l'Etat à certains emprunts du Holding Communal

Prolongation de la garantie de l'Etat à certains emprunts du Holding Communal

Sur proposition de M. Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à prolonger jusqu'au 30 juin 2010 la garantie de l'Etat fédéral à certains emprunts du Holding Communal, à la demande de l'administrateur délégué.

La garantie est prolongée pour un montant de 250 millions d'euros, soit 125 millions d'euros pour la part revenant à l'Etat fédéral.

(*) modifiant l'arrêté royal du 14 avril 2009

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>